

**DELIBERATION N°2020-21\_38**  
**de la Commission de la formation et de la vie universitaire**  
**de l'université de Franche-Comté**

Séance du Jeudi 26 novembre 2020

**13. Questions diverses**

- Motion relative à la LPR

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 34	Abstention(s) : 2
Quorum : 17	
	Suffrages exprimés : 14
Membres présents : 9	
Membres représentés : 7	Pour : 14
Total : 16	Contre : 0

Des membres de la commission ont souhaité soumettre aux membres élus de la CFVU, une motion relative à la Loi de programmation de la recherche (LPR) dont voici le texte :

*Les mesures adoptées par la Loi de Programmation de la Recherche dégradent profondément les conditions de production, de diffusion et d'enseignement du savoir scientifique. Les nouveaux contrats proposés par la LPR ne feront qu'accroître une précarité déjà bien implantée dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Le Sénat a porté une attaque frontale contre le statut national des enseignants-chercheurs et les franchises universitaires. L'instauration du délit d'entrave et la fin de la qualification par le CNU nous paraissent en particulier extrêmement graves et représentatives du profond mépris du gouvernement envers les enseignants-chercheurs.*

*L'indépendance des enseignants-chercheurs, garantie par un statut national, la pérennité de l'emploi scientifique et du financement de la recherche publique, la garantie de l'exercice des libertés fondamentales au sein des universités françaises constituent les conditions minimales d'un enseignement supérieur et d'une recherche de qualité.*

*Nous, membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Franche-Comté, réunis le jeudi 26 novembre 2020, sommes opposés à la mise en œuvre de cette loi dangereuse pour le Service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.*

*Cette loi, à laquelle l'ensemble de l'ESR s'oppose depuis janvier dernier, avec une forte mobilisation début mars 2020, est passée en force pendant ce nouveau confinement qui met tant à mal notre système et nous empêche de nous réunir pour réfléchir à l'avenir de l'enseignement et de la recherche à l'Université de Franche-Comté.*

Cette motion est soumise au vote de l'assemblée. Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent cette motion. Toutefois, le quorum n'est plus atteint.



Besançon, le 30 novembre 2020

Pour le président et par délégation

La Directrice Générale des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rabia DEGACHI", is written over a faint, light blue circular stamp that matches the university's logo.

Rabia DEGACHI

